

RÈGLEMENT TECHNIQUE DU BADMINTON



ARTICLE 1.1 PARTICIPANTS

Ce rassemblement est ouvert à tout licencié UFOLEP **né(e) en 2003** et avant, conformément aux règlements techniques des épreuves nationales 2016-2017.

ARTICLE 1.2 DÉROULEMENT DU RASSEMBLEMENT

Le déroulement sportif du Rassemblement comprendra deux parties : une première phase sous forme de poule, une deuxième phase sous forme de poules et/ou de tableau.

Dans la mesure du possible, chaque équipe participante effectuera le même nombre de rencontres durant ce rassemblement.

La Coordination Nationale Badminton pourra adapter les horaires et le déroulement de la compétition en fonction du nombre d'équipes engagées ou de tout incident survenant.

ARTICLE 1.3 NOMBRE D'ÉQUIPES

Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée auprès du coordinateur national Badminton dans les délais fixés par la circulaire d'organisation. L'UFOLEP Nationale en lien avec les organisateurs se réserve le droit de restreindre le nombre d'équipes par département.

ARTICLES 1.4 RÈGLES TECHNIQUES

Les règles appliquées sont celles du règlement simplifié de la Fédération Française de Badminton. Un exemplaire sera remis aux équipes participantes qui devront en prendre connaissance avant le début du rassemblement.

Chaque match se déroule en un set unique et sans prolongation de 21 points ; avec changement de côté de terrain au premier arrivé à 11 points.

ARTICLE 1.5 BLESSURES

En cas de blessure lors d'une rencontre, le match en cours est déclaré perdu ainsi que tout autre match à venir dans la rencontre auquel participe le joueur concerné. Il ne sera pas procédé à un remplacement.

ARTICLE 1.6 LITIGES

Les officiels nommés par l'UFOLEP Nationale auront toute latitude pour régler tout litige survenant au cours du rassemblement.

ARTICLE 1.7 VOLANTS

Chaque équipe devra disposer de volants homologués, l'organisateur mettant à disposition des volants de marque Yonex Mavis 500 ou 2000 dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 1.8 ORGANISATION

L'organisation technique est confiée à un représentant de l'UFOLEP Nationale.

L'organisation matérielle est confiée au comité départemental UFOLEP du département d'accueil. Ce dernier devra faire parvenir aux délégations départementales la circulaire d'organisation du rassemblement.

ARTICLE 1.9 ENGAGEMENTS

Les engagements sportifs devront être retournés impérativement au responsable national du GT badminton au plus tard deux semaines avant la date du rassemblement, soit pour l'édition 2017, **le 31 mars 2017**.

Conformément aux règlements administratifs, sportifs et financiers, le montant des engagements est de 6,00 € par jeune (né(e) de 2000 à 2003) et de 13,00 € par adulte. Tout engagement doit être effectué par l'intermédiaire du délégué départemental UFOLEP dont l'équipe engagée dépend.

Les réservations pour l'hébergement et la restauration seront à retourner au Comité départemental UFOLEP du département d'accueil.

ARTICLE 1.10 COMPOSITION DES ÉQUIPES

Pour le rassemblement, les clubs ou départements peuvent engager des équipes de 5 à 9 joueurs.

Un joueur ayant déjà évolué au sein d'une équipe ne pourra en changer.

Lors des engagements, les équipes devront préciser si certains de leurs joueurs ont une licence de la FFBad, afin de déterminer si une équipe est simple ou double appartenance. En cas d'équipe incomplète, les matchs des rencontres intégrant le ou les joueurs absents seront déclarés perdus.

ARTICLE 1.11 RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront sur 7 matchs, dans l'ordre suivant :

- 1 simple adulte féminin née en 1999 et avant,
- 1 simple adulte masculin né en 1999 et avant,
- 1 simple jeune né en 2000-2001-2002-2003,
- 1 simple adulte masculin ou féminin né(e) en 1981 et avant,
- 1 double mixte composé : d'un adulte masculin et d'un adulte féminin,
- 1 double UFOLEPien composé : d'un jeune et d'un adulte né en 1981 et avant,
- 1 double messieurs composé de deux adultes masculins.

Le tableau suivant précise la participation possible aux matchs indiquée par une croix.

	Adulte – 35 ans	Adulte – 35 ans	Jeune	Adulte + 35 ans
	Masculin	Féminin	Masculin ou Féminin	Masculin ou Féminin
	Né en 1999 et avant	Née en 1999 et avant	Né(e) en 2000 et après	Né(e) en 1981 et avant
Simple féminin		X		X
Simple masculin	X			X
Simple jeune			X	
Simple adulte + 35 ans				X
Double mixte	X	X		X
Double masculin	X			X
Double UFOLEPIEN			X	X

Un adulte né(e) **en 1981** et avant (+ 35 ans) ne peut faire partie que d'une catégorie d'âge par rencontre. Il devra donc choisir de s'engager dans la catégorie adulte – 35 ans ou adulte + 35 ans. Par contre, il a la possibilité de changer de catégorie d'une rencontre à l'autre.

Un joueur inscrit pour une rencontre dans la catégorie Adulte + de 35 ans ne pourra donc participer qu'aux matchs suivants :

- Simple adulte + 35 ans (homme ou femme)
- Double UFOLEPIEN

ATTENTION : Un joueur ne pourra effectuer plus de deux matchs par rencontre

ARTICLE 1.12 CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

A l'issue de l'épreuve, il sera procédé à des classements par équipes de club ou par équipes départementales. Eventuellement, une distinction simple appartenance ou double appartenance sera effectuée.

ARTICLE 1.13 CAS PARTICULIER

Les cas particuliers, questions diverses ou suggestions peuvent être soumis à l'un des membres de l'UFOLEP nationale ou départementale, présent, pour avis.